

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 18 OCTOBRE 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

23/089/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE  
TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - MISSION EMPLOI -  
Attributions de subventions pour l'année 2023 à des associations qui œuvrent en  
faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 3ème série - Approbation de la  
convention.**

23-40179-DETECES

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Au titre de la politique municipale en faveur l'emploi, de nombreux opérateurs locaux de l'insertion et de l'accompagnement professionnel ont sollicité un soutien de la Ville de Marseille, qui a fait le choix fort, sur cette mandature, de mener au service de l'emploi des Marseillaises et des Marseillais, un combat de tous les instants. Elle souhaite à cet effet promouvoir et soutenir les actions et innovations servant cette ambition, et activer l'ensemble des leviers concourant à l'amélioration de la situation des plus éloignés de l'emploi.

Ainsi, après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2023, d'un montant de 166 700 Euros (cent soixante six mille sept cents Euros), dont 6 000 Euros (six mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à votre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Est annexée à ce rapport, la convention de l'association subventionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la troisième répartition de crédits de l'année 2023 à hauteur de 166 700 Euros (cent soixante six mille sept cents) dont 6 000 Euros (six mille Euros) pour l'association de notre secteur, pour l'attribution de subvention de fonctionnement, d'investissement et d'actions à la structure suivante :

Ligne : Fonctionnement : nature 6574.1 et 6574.2, fonction 90, service 01563					
Tiers	Association	Localisation siège social	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
REP4312	BGE PROVENCE ALPES MEDITERRANEE – ACCES CONSEIL	13012	EX024094	6 000	<p>CREA'FEM – ELLES OSENT ELLES ENTREPRENNENT</p> <p>L'action propose des réponses concrètes aux femmes qui souhaitent créer leur activité ou à celles qui ont des difficultés à développer leur nouvelle entreprise. Ce dispositif poursuit 3 enjeux : éveiller l'intérêt et aider la création d'entreprise, accompagner la réussite des entrepreneures et permettre la création d'emploi.</p> <p>L'action se décline en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en amont, à travers un accompagnement personnalisé</li> <li>- en aval, par la valorisation des entreprises créées par les femmes au travers d'une communication dédiée visant les cheffes d'entreprises de TPE Marseillaises.</li> </ul>

**ARTICLE 2** Est approuvée la convention de notre secteur ci-annexée.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**ARTICLE 3** Cette subvention sera versée selon les modalités conventionnelles spécifiées.

**ARTICLE 4** La dépense totale s'élève à 166 700 Euros (cent soixante six mille sept cents Euros) dont 6 000 Euros (six mille Euros) pour l'association de notre secteur

Les crédits de paiement afférents sont prévus au budget principal : nature 6574.2 et 6574.1 – fonction 90 – service 01563

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Octobre 2023